

La Petite Tunisie

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr.
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an
10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

LES

Cheminots réclament les 1.800 fr. ou la pièce de cent sous journalière

COMME INDEMNITÉ DE CHERTÉ DE VIVRES

Mercredi dernier, M. le Résident Général a reçu à nouveau la délégation des syndicats des cheminots du Bône-Guelma et du Sfax-Gafsa, ayant à leur tête les citoyens Malivin et de Robert, secrétaires de chacun de ces syndicats, et Zarrî, secrétaire de l'union des syndicats.

M. Flandin a annoncé à la délégation sa décision de réunir la Conférence Consultative très prochainement et de lui proposer d'accorder aux cheminots comme aux fonctionnaires à partir du 1^{er} janvier 1919 l'indemnité exceptionnelle de guerre de 1.800 francs établie par la loi française du 14 novembre 1918, c'est donc à la Conférence Consultative qu'il incombera de voir s'il y a lieu d'accorder cette indemnité.

(Les journaux quotidiens).

Ce n'est pas nous, on le conçoit bien, qui avons défendu les cheminots en toutes occasions, qui nous opposerons à l'octroi de la pièce de cent sous journalière qu'ils réclament comme tous les fonctionnaires du gouvernement qui vont l'avoir.

Ce qui est nécessaire aux uns ne peut être refusé aux autres, mais si le gouvernement a des ressources presque illimitées qu'il puise à pleines mains dans nos poches, les compagnies de chemins de fer, du moins le Bône-Guelma, malgré ses ressources qui sont considérables, est obligé de compter, de calculer, du moins pendant quelques mois encore jusqu'au moment où reviendront les prix d'avant-guerre des tournitures diverses comme le charbon, par exemple, et tout ce qui lui est nécessaire à l'entretien du matériel roulant, passablement fatigué par un roulement excessif pendant ces 54 mois passés, conséquence d'un trafic formidable nécessité par l'arrêt des transports maritimes.

Les cheminots réclament donc et veulent être traités sur un pied d'égalité avec les fonctionnaires. Rien de plus logique. Seulement, comme nous le disons plus haut, ont-ils, en allant trouver M. le Résident Général, apporté les moyens de faire face à la dépense qui s'élèvera à une respectable somme de un million, peut-être plus, sans toucher encore une fois aux tarifs en vigueur, sans porter à cinquante pour cent l'élévation actuelle du 33 pour cent ?

Si oui, nous nous inclinons et n'avons plus rien à dire qu'à faire remarquer qu'à chacune des augmentations qu'ils ont obtenues ou qu'ont obtenues les fonctionnaires a correspondu une hausse effrayante sur les denrées, les loyers, l'habillement, en un mot sur tout ce qui est nécessaire à l'existence, de sorte que la situation reste toujours la même pour eux et pire pour ceux qui n'émargent à aucune caisse, si on ne coupe pas le mal dans sa racine, et il n'y a pas de raison pour qu'après les cinq francs il ne soit nécessaire de leur en allouer cinq autres pour remplir les poches des infâmes spéculateurs qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, même de chez nous, de France, ce qui est profondément triste.

S'ils sont allés à la Résidence les mains vides sans apporter au ministre les moyens pratiques de leur donner satisfaction, s'ils ne lui ont pas indiqué à lui tout nouveau débarqué, comment faire face à la

situation financière qu'allait créer ces deux fr. journaliers d'augmentation, on ne peut que le regretter. Ils ne se son peut-être même pas dit : ce que nous réclamons on le fera payer au bon populo, seulement à force de tirer sur ce bon populo qui est logé à la même enseigne et souvent même à une enseigne pire, celui-ci pourrait régimber et se fâcher si on lui parlait encore d'augmentation de tarifs. Il faut donc chercher les moyens pratiques de donner satisfaction aux cheminots sans grever encore les charges des clients du Bône-Guelma, il faut commencer par des poursuites implacables en suivant à la lettre les instructions formelles du parquet général d'Alger contre tous les spéculateurs, sans exception aucune, ensuite examiner si avec la fin de la guerre la compagnie pourra, avec ses ressources actuelles, faire face aux nouvelles charges qui lui seront imposées.

Maintenant, de notre côté, nous avons cherché et nous avons trouvé quelque chose d'intéressant qui ferait très bien au tableau puisqu'il s'agit d'une trouvaille de plus d'un million par an qui va remplir l'escarcelle des nombreux boches porteurs de titres de la Cie Sfax-Gafsa par l'intermédiaire du banquier bernois von Ernst et Cie.

Depuis le 30 juin 1917, il n'est plus arrivé une seule tonne de phosphates à Sousse, la Cie de Gafsa qui a usé de son droit de préemption sur le gisement d'Aïn-Moularès n'exploite pas ce gisement, elle a été autorisée à livrer du phosphate de Redeyef au lieu et place de celui d'Aïn-Moularès en payant toutefois la redevance de 1 fr. 52 par tonne comme si le phosphate provenait d'Aïn-Moularès. Et comme depuis 1914 elle devait transporter à Sousse 250.000 tonnes par an, cela fait une économie de la jolie somme de un million cinq cent mille francs du 1^{er} juillet 1917 au 31 décembre 1918, et un million cinquante mille francs par an à partir du 1^{er} janvier 1919 si les tarifs actuellement en vigueur ne sont pas augmentés. Il y a encore le bénéfice réalisé sur les transbordements à Henchir Souatir qui doivent se chiffrer par quelques dizaines de milliers de francs.

Qu'on ne vienne pas nous dire que le Bône-Guelma ne pouvait pas assurer ces transports puisqu'il les fait bien pour les phosphates et les fers de la région du Kef. En admettant même la difficulté de ces transports, il n'y avait qu'à faire circuler sur le B.-G. les trains complets du Sfax-Gafsa avec les machines en tête, comme on voit circuler aujourd'hui en France, des trains complets suisses ou ce qui est plus courant du matériel d'un réseau sur un autre.

Toutes ces sommes reprises et réunies ne suffiraient-elles pas à couvrir les frais de l'augmentation journalière réclamée par les cheminots ? **JEAN-SANS-PEUR.**

BULLETIN

La protection de l'épargne...

...n'est qu'un vain mot !

L'arrestation du banquier Charles Victor qui faillit être

décoré, grâce à la protection de parlementaires à qui il avait fait gagner quelques centaines de milliers de francs en lançant des affaires douteuses telles que la Capillitas Copper, qui faillit lui jouer un bien mauvais tour, l'Ouest Africain, la Compagnie occidentale de Madagascar (Suberbie), le Pekin Syndicate, etc., etc.

Des experts vont examiner la teneur de ces sables aurifères de Suberbie sur lesquels le banquier tablait pour pousser à l'achat des titres et s'ils provenaient bien réellement des propriétés de cette compagnie.

Et ceci, dit notre confrère de Paris, prendrait une gravité toute spéciale, alors que l'on remarque, à la tête de la Société bénéficiaire du subterfuge, une haute personnalité politique et d'affaires, M. Léon Mougeot, ancien ministre.

Ce n'est pas à la légère qu'en parlant de M. Léon Mougeot, nous disons : une haute personnalité d'affaires. On le voit, ou on l'a vu, dans le Conseil de la Rente Foncière, de la Haute-Sangha, de la Canalisation Electrique Parisienne, dans la Compagnie Occidentale de Madagascar, dans les Chemins de fer du Haut-Volga, les Chemins de fer de Sao-Paulo à Rio-Grande, les Phosphates Tunisiens les Minerais de fer de Nebeur (Tunisie), etc., etc. Il fut également des intérêts prépondérants dans un Syndicat des pétroles dans les Carpathes, dont il fut encore plus parlé, un peu avant la guerre, et il était l'avocat-conseil de cette San Stefano, dont il fut beaucoup parlé depuis devant le Conseil de guerre de Paris qui envoya Duval au poteau.

Quoiqu'il doive advenir de l'enquête des experts qui viennent d'être nommés dans l'affaire des sables de la Suberbie et qui ont amené le nom de M. Mougeot sous notre plus plume, il y a aujourd'hui quelqu'un qui doit être bien content de la malchance de M. Ch. Victor : c'est un autre financier fameux, Piotruszinski dit Germain, l'ancien directeur du journal la Cote, à la chute de qui Victor, qu'il gênait, contribua pour une bonne part. Mais si, vraiment, l'on se décide à protéger l'épargne, il ne faut pas trop se réjouir, quand l'on n'a pas soi-même les mains tout à fait nettes, des déboires de son prochain !

Pour copie conforme :
LE SEMAINEUR.

NOS ECHOS

Distinction honorifique

Le gouvernement britannique pour reconnaître les services rendus par l'honorable Directeur général des Finances, lui a fait remettre par son consul général M. Berkeley, la croix de commandeur de l'ordre de Victoria.

Nous félicitons bien vivement et cordialement M. Dubourdieu de cette flatteuse distinction.

Bouisson finit par reconnaître

ses gaffes
De tous côtés on se plaint amèrement de la désorganisation des services maritimes depuis la nomination de l'incapable que Clémenceau a placé à la tête du commissariat de la marine marchande pour lui mettre sans doute un boeuf sur la langue et lui voir mettre en application ses conceptions qui ont fait faillite depuis longtemps si l'on en juge aux récriminations qui s'élèvent de toutes parts.

Que ce soit à Tamatave où il y a

70.000 mètres cubes de marchandises en souffrance, en Indo Chine, à la Réunion, au Sénégal, en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, partout les stocks s'amoncellent pour le plus grand préjudice de tout le monde.

On annonce enfin que les bateaux postaux seront rendus à leurs armateurs à partir du 1^{er} février. Ce n'est encore qu'un commencement.

La guerre est finie, la réquisition n'a plus sa raison d'être, il faut rendre la liberté pleine et entière aux armateurs ou compagnies de navigation et la situation désastreuse dans laquelle nous pa-tageons depuis des mois prendra fin, mais qu'on se hâte, car tous les jours qui s'écoulent ce sont des millions de perdus.

Au Tribunal Correctionnel

Le jugement de l'affaire Lavau, accusé de mouillage de vin a été rendu samedi 11 janvier ci : cinq cents francs d'amende.

Il est probable que M. Lavau ne voudra pas accepter cette condamnation et interjettera appel.

En attendant l'arrêt ne ferait-il pas bien de s'abstenir de participer aux séances de la Chambre de Commerce dont il fait partie ?

Aux Travaux Publics

M. Béziers, l'aimable chef-adjoint du Service des Mines, vient d'être nommé ingénieur adjoint à la Direction générale des Travaux publics.

Nos sincères félicitations.

L'œil de la police

Il faut croire qu'il doit avoir sérieusement besoin des soins vigilants du célèbre docteur spécialiste M. Cuénod, puisqu'à quelques cents mètres devant lui il ne voit rien.

Qu'à Tunis, ville de deux cent mille âmes dame police n'arrive pas à voir tout de suite ce qui se passe, cela peut se comprendre à la rigueur, mais que dans une localité de l'intérieur, quelle qu'elle soit, elle ignore ce que tout le monde sait, surtout quand des bruits de pertes sérieuses autour des tapis verts courent les rues, cela ne se conçoit guère.

Et puis l'œil de la police ne devrait-il pas chercher à connaître les moyens d'existence d'individus notoirement connus pour exercer la profession de croupiers ? Il n'est pas admissible qu'elle se désintéresse des Moïse, Abraham, Jacob, Félix, Michael ou Cohen, non, cela n'est pas admissible à moins d'avoir un bandeau volontaire sur les yeux.

Trusts et grignons

Sous ce titre, M. André Costa, notre excellent correspondant et ami à Sfax, a fait paraître une brochure qui mérite une sérieuse attention de la part des pouvoirs publics, et que notre honorable et diligent Directeur général des Finances lira certainement avec toute l'attention qu'elle comporte, car il s'agit de mettre un terme à une situation privilégiée qui porte un préjudice considérable à la collectivité, à toute la collectivité.

L'oléfacteur trouve dans la vente des grignons l'aide qui lui permet d'établir les prix de revient de ses huiles, mais si le syndicat se transforme en trust alors rien ne va plus et l'huile subit, ipso facto, une hausse non point ici puisqu'elle est taxée trop chèrement à notre avis, mais chez nos malheureux compatriotes de France qui ne peuvent s'en procurer aujourd'hui malgré la taxe à moins de huit francs le litre.

En taxant les grignons on arriverait à pouvoir livrer l'huile à meilleur marché.

Mais cette taxation serait inopérante si on ne faisait taire les prétentions des fabricants d'huiles qui, comme cela s'est passé la semaine dernière après la promulgation de la dernière note du ministre du Ravitaillement qui a rapporté à la demande du Résident Général et du citoyen Barthe toutes ses instructions antérieures concernant l'obligation de vendre aux consortiums métropolitains ainsi que la limitation des colis postaux à destination de la métropole, les fabricants d'huile ont porté du jour au lendemain les prix de 220 francs à 257 fr. 50 et plus même.

Cette hausse n'est pas finie, paraît-il, alors avec André Costa nous disons : à bas les trusts, mais aussi un peu moins d'appétit chez les oléfacteurs, et comme c'est certainement trop demandé c'est la réquisition générale qui s'impose.

La brochure de notre ami est en vente chez l'auteur à Sfax au prix de 2 francs.

L'infâme spéculation

Où s'arrêtera l'audace des bandits qui nous exploitent sans honte et sans scrupule depuis le commencement de la guerre, mais surtout depuis quelques

mois, et depuis la signature de l'armistice.

Si nous consultons les cours de certaines marchandises en France ou en Algérie, nous constatons que le gruycère est taxé à 6.50 le kilo, et qu'il est vendu aujourd'hui à Tunis entre 14 et 16 francs, le Hollande extra de 8.50 à 10 francs est vendu 16 et 18 francs, le beurre en rouleau de 8.70 à 10 francs à Tunis 20 francs, la graisse 5 francs ici 8 francs le kilo, et le pétrole lui-même qui vaut à Alger 65 francs l'hectolitre nous est réfilé à quatre-vingt dix centimes, soit 25 francs de bénéfice pour une marchandise aussi pauvre ! etc., etc.

Qui mètera l'infâme spéculation, puisque la police et les parquets ou l'administration n'y parviennent pas malgré toutes les circulaires les plus sévères dont les spéculateurs se moquent comme de leur première chemise.

Simple question

On nous demande si le mandat de conseiller municipal confère à son titulaire le privilège de tenir tripot ?

On entend par tripot une salle de jeux non autorisée ouverte à tout venant ou des croupiers marrons, ils le sont généralement tous, prélèvent un tant pour cent pour la cagnotte indépendamment des vols qu'ils commettent avec plus ou moins d'adresse et des complicités placées tout autour de la table de baccara.

Sam. attendre la réponse de qui que ce soit nous pouvons affirmer qu'aucun mandat ne confère un privilège pareil, et il en est tellement bien ainsi que certains soirs l'on joue dans un établissement qui a une fort belle vue, toutes portes closes, et d'autres soirs dans une dépendance qu'Ali Bey voudrait certainement voir ailleurs.

A la Conférence de la paix

Le Conseil des ministres tenu le 9 courant a ratifié la nomination des plénipotentiaires à la conférence de la paix choisis par Clémenceau.

Comme presque tous les Français nous avons pour Clémenceau la plus grande admiration, cela nous met plus à l'aise pour trouver déplorable le choix des deux personnalités qui ont trempé dans la sale et vilaine affaire de la N'goko Sangha qui nous a valu les ennuis qui ont amené la perte d'une partie du Congo, après la visite du « Panther » à Agadir et finalement à la guerre de 1914. Il aurait pu trouver d'autres collaborateurs moins discutés et moins compromis dans des sales et vilaines affaires. Qui sait si ce choix malheureux ne sera pas la pelure d'orange qui entraînera sa chute ?

Le Djebel Onk

Le Gouverneur général de l'Algérie vient d'envoyer un ingénieur dans la région du Djebel-Onk, avec mission d'étudier le tracé du chemin de fer de la mine.

On dit que le Djebel-Onk comporte un massif d'environ six cents millions de tonnes de phosphates de chaux dosés de bonne teneur, c'est-à-dire marchande, mais ce chiffre de six cents millions nous paraît un peu élevé, il en est peut-être de lui comme des fameux milliards de l'Ouzenza, qui finalement se réduisent pour le moment à... cinquante millions d'après les rapports des ingénieurs chargés des recherches.

Nous ne comprenons pas très bien ce que l'on veut dire par le tracé du chemin de fer de la mine. On veut parler sans doute d'un tracé qui irait aboutir à Tébessa, et de là à Bône. Nous n'hésitons pas à dire que ce serait vouloir gaspiller inutilement beaucoup d'argent en un moment qui s'y prête bien peu.

Quand l'ingénieur aura étudié le terrain il verra que le tracé, le seul, l'unique doit suivre le cours de l'Oued-Ksob pour aboutir à la gare de Sidi Bou-Beker en Tunisie sur la ligne de Sousse à Henchir Souatir à une trentaine de kilomètres. Mais pour venir déboucher en Tunisie, il faudra d'abord faire disparaître la frontière-factice, cette frontière que la mine de Sakiet Sidi Youssef a toujours ignorée puisqu'elle transporte son minerai à Souk Ahras.

Pour les colons de l'Afrique du Nord

L'« Action Nord-Africaine » dont on connaît le rôle à Paris, vient de transformer son titre pour s'appeler la « France Extérieure ». A sa propagande en faveur de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, s'ajoute celle des nouvelles régions en Orient qui seront bientôt ouvertes à l'initiative française.

La « France Extérieure » sera comme par le passé le journal des colons de l'Afrique du Nord à Paris. Son numéro du 1^{er} janvier le prouve.

Dans une charge très réussie, notre confrère nous montre une demi-douzaine de députés discutant le projet de renouvellement du privilège de la Banque de

l'Algérie : « Nous d'abord le projet, mes chers collègues, dit l'ineffable M. Klotz, nous discuterons ensuite entre nous. »

Et c'est ce qui eut lieu. **Nécrologie**
A vingt-quatre heures d'intervalle on a enregistré la mort de deux anciens huissiers près le Tribunal de Tunis, M^{rs} Soulet et Sébaut.

Nous prions les familles d'agréer nos sincères condoléances, car tous deux étaient de braves gens.
— Nous adressons nos bien sincères condoléances à la famille Pavard cruellement éprouvée par la mort de Mme Pavard, décédée le 12 janvier.

— Notre confrère et ami M. Raucher, directeur du « Capitaliste Tunisien », vient encore d'être pour la quatrième fois, depuis trois mois, frappé dans ses plus chères affections par le décès de Mme Raucher, mère. Nous lui adressons nos confraternelles condoléances.

LE PROGRAMME ET LES IDÉES de M. FLANDIN

Bien que l'arrivée de M. le Résident Général Flandin date déjà de quelques semaines, il n'est pas encore trop tard ni sans intérêt de rapporter des déclarations qui auront été accueillies favorablement — comme nous les avons accueillies nous-mêmes — par la colonie française, nos protégés et les éléments étrangers qui vivent à l'ombre de notre drapeau qui couvre de ses larges plus protecteurs celui de la Tunisie :

« Ce que je tiens à vous dire, Messieurs les délégués, c'est qu'à l'ombre du drapeau de la France les Français trouveront ici les garanties du droit constitutionnel sous lequel ils sont habitués à vivre. Je suis un libéral impénitent, ce fut l'idéal d'une vie déjà longue. Je ne comprends qu'un mot : liberté. »

Puis M. Flandin lève un coin du voile recouvrant la mission qu'il vient de remplir en Tunisie : la réunion au point de vue économique des trois grandes colonies de l'Afrique du Nord.

« Mes relations d'amitié avec M. Jonnard me permettent d'espérer atteindre le but proposé. Mon intention est de créer une commission spéciale dont les délégués pourront, aussi souvent qu'il le faudra, se réunir avec des délégués d'Algérie — et plus tard peut-être avec des délégués du Maroc — afin de discuter en commun les intérêts communs à nos possessions nord-africaines. »

M. Flandin fera appel au concours de la Conférence Consultative pour d'autres problèmes, notamment la création d'une flotte commerciale avec l'appui de l'Algérie.

Nous enregistrons avec plaisir ces déclarations qui permettent d'entrevoir les projets médités par notre Résident Général, projets qui ne bou-

leveront pas le régime du protectorat sous lequel nous vivons, régime imparfait, certainement susceptible de modifications assurément, mais qui ne modifieront pas l'autonomie si nécessaire à une colonie naissante ennemie des papérasse et des formalités dont se plaint si vivement l'Algérie.

Le rapt des Phosphates Tunisiens de KALAA DJERDA

On nous demande de plusieurs côtés quelle solution a été donnée à l'action en instance devant la Cour d'appel d'Alger dans l'affaire des phosphates de Kalaâ Djerda ?

Nous avons déjà déclaré ici-même que les dévolutaires du Habous ont obtenu un arrêt de défaut profit-joint, plusieurs intimés ayant fait défaut. Puis la guerre a retardé la solution du procès par suite du moratorium et de la mobilisation de plusieurs des parties en cause. Bientôt l'affaire sera remise au point et suivra son cours régulier suivant les propres conseils de M. le Président de la République lui-même après M. le Résident Général Alapetite qui ont déclaré du haut de la tribune dans les séances des 26, 29, 30 janvier et 1^{er} février 1912 que l'arbitrage n'avait engagé que les parties contractantes.

Les indigènes dévolutaires du Habous ayant été systématiquement tenus en dehors de l'arbitrage, celui-ci ne les concerne pas, et voilà pourquoi ils demandent des juges à Alger pour faire rendre gorge à leurs spoliateurs.

ENCORE UN COUP DE FILET

D'après un journal de bourse de Paris l'assemblée générale de la Société des Phosphates Tunisiens de Kalaâ Djerda (six cents indigènes dépouillés de la façon la plus odieuse et la plus scandaleuse) tenu le 16 décembre dernier à Paris, a approuvé les résolutions prises par le Conseil d'administration relatives à la cession des gisements de Meheri-Zebbeus à la société nouvelle des phosphates de Maknassy aux conditions suivantes :

- 1^{er} Remboursement par la Société Nouvelle de Maknassy aux phosphates tunisiens de 3.500.000 francs représentant le montant de l'acquisition du Zebbeus, les frais d'entretien, etc. ;
- 2^e Ce remboursement se ferait au moyen de la remise de 35 000 actions de Maknassy au pair de 100 francs ;
- 3^e le capital de la Société de Maknassy serait porté de 3.500.000 francs à 20 millions ;
- 4^e 130.000 actions seraient réservées aux Phosphates Tunisiens. Sur ces 130.000 actions 80.000 seraient tenues à la disposition des actionnaires des Phosphates Tunisiens à raison de une action Maknassy pour deux actions Phosphates Tunisiens, M. Mougeot et M. Donagani, administrateur-directeur des Phosphates Tunisiens ont fourni aux actionnaires des explications très détaillées sur cette opération ; parmi les raisons de

cette cession, indiquons d'abord l'éloignement des gisements du Zebbeus du centre de Kalaâ Djerda, ce qui rend leur contrôle très difficile ; et d'autre part, le voisinage des gisements du Zebbeus de ceux de Maknassy.

En un mot, voilà bien des millions demandés à l'épargne pour exploiter deux gisements de fort médiocre importance surtout celui de Maknassy qui, pour le moment, n'a pour ainsi dire pas de valeur marchande puisque le phosphate titre tout juste 50-55 et peut-être 58.

Nous ne sommes pas très curieux mais nous aurions bien voulu connaître les explications fournies par les deux frères siamois qui ont laissé de si cuisants et cruels souvenirs aux porteurs de titres des fameux gisements de fer de Nebeur et au gouvernement tunisien qui a fait les frais de la coûteuse ligne de Mastouta à Nebeur fermée à toute exploitation depuis la guerre. Nous plaignons les infortunés souscripteurs qui se laisseront prendre dans le filet de cette nouvelle pêche.

CHRONIQUE SOUSSIENNE

Tous ces temps derniers notre ville a reçu de nombreux visiteurs qui emplissaient le Grand Hôtel Lavit si admirablement tenu par son propriétaire réputé : officiers, fonctionnaires, financiers, gens d'affaires et touristes, tous se sont plus à trouver la ville très bien tenue, charmante, propre à souhait, climat idéal, et bien faite pour attirer les hiverneurs sérieux quand les temps meilleurs seront revenus.

Nous avons noté la présence de M. le général Guyot de Salins venu tout exprès pour la démobilisation de certaines classes ; deux colonels, plusieurs lieutenants-colonels et d'autres officiers.

A son habitude, notre maire a donné un grand dîner en l'honneur du général, l'un des vainqueurs du Chemin des Dames lors de la grande offensive de 1917, si criminellement arrêtée par le ministre Painlevé. La division que commandait le général comprenait plusieurs régiments de Tirailleurs dont le 8^e composé d'éléments tunisiens qui ont été pleins de vaillance et de bravoure.

Parmi les visiteurs civils : MM. Buzié, directeur des agences du Comptoir National d'Escompte de Paris en Tunisie, Normandin, sous-directeur, Ragouneau, chef de bureau à la Direction générale des Finances, notre rédacteur en chef Emile Lacroix, qui a pour notre chère cité un penchant très vif qu'il met au service de notre ville « qui est bien la plus séduisante et la plus captivante, dit-il, depuis qu'un maire intelligent en a fait le joyau de la Tunisie. » Et ce joyau sera encore plus beau quand on aura procédé à

l'agrandissement du quai ouest sur une largeur de vingt mètres, et que les terrains de l'ancien cimetière musulman désaffecté seront dotés de beaux immeubles ; mais ce qui est regrettable, c'est cet affreux hargner des phosphates qui masque la perspective du golfe, ne serait-il pas possible de le déplacer ?

Quant le moment sera venu, après le retour de nos chers poilus, nous demanderons à notre dévoué maire de se mettre à la tête d'un syndicat d'initiative qui s'imposera si nous voulons que Soussse prenne l'extension qui lui revient, ce n'est pas encore le moment de parler de ce qui serait nécessaire de la doter pour attirer et retenir les hiverneurs.

Nous avons reçu sur le compte du cheikh Salem Az-us, de Zaouit-Soussse des renseignements édifiants que nous publierons dans nos prochains numéros.

Nous sommes heureux de posséder pendant quelques mois encore l'honorable président honoraire de notre tribunal, plein de vigueur et de jeunesse, et dont la boutonnière s'adornait du ruban rouge si bien gagnée pendant sa longue existence de magistrat.

Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique chef de gare, M. Clapier, vient d'être nommé sur place chef de gare principal. Nous le félicitons bien vivement de ce bel avancement.

Pendant quelques jours la pénurie de pommes de terre s'est fait vivement sentir, aujourd'hui il y a surabondance et le prix de 70 centimes bien qu'élevé est encore très inférieur à celui de Tunis.

Notre éminent maire, toujours sur la brèche, est rentré de Tunis. Il devra y retourner encore bientôt pour assister à la Conférence Consultative où se règlera le sort de l'augmentation de l'indemnité des cheminots qui, on le sait, réclament les cinq francs journaliers tout comme les fonctionnaires. La question est délicate à trancher, car il faudra rechercher les moyens financiers pratiques de donner satisfaction à ces braves gens sans léser d'autres intérêts non moins respectables.

L'Atlas P.-L.-M. de l'Algérie

Avec le concours et la collaboration du gouvernement général de l'Algérie, la Compagnie P.-L.-M. vient de faire éditer un atlas sur l'Algérie qui est une merveille d'art typographique et dont on ne saurait trop louer les auteurs.

Le texte et les gravures constituent une œuvre précieuse de propagande en faveur de l'Algérie. Deux dessins en couleurs dus à deux maîtres algériens en rehaussent le prix.

L'un représente une brillante fantasia signée Cauvy, l'autre le port d'Alger par Eug. Deshayes.

C'est plus qu'il n'en faut pour séduire les amis de l'Algérie et lui en créer d'autres.

Maisons boches ou embochées

Les Parfums d'Orsay. — Depuis quelques mois nous faisons figurer cette firme dans la rubrique des maisons boches ou embochées.

Nous avons reçu la visite d'un jeune homme, répondant au nom de F. van Hove (un hollandais sans doute), qui nous a apporté les statuts de la Cie Française des Parfums d'Orsay, société anonyme au capital de 300.000 francs dressés en 1917 et déposés chez M^r Godet, notaire à Paris, créée en vue de l'acquisition et de l'exploitation d'un établissement industriel connu sous le nom de Parfumerie d'Orsay c'est celui que nous visons et qui avait été placé sous séquestre parce qu'il appartenait à la boche.

Nous n'avons donc plus aucune raison de faire figurer la nouvelle société des Parfums d'Orsay dans nos maisons boches ou embochées.

REGENCE DE TUNIS - PROTECTORAT FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE
DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION

Direction des Forêts AVIS

Le public est informé qu'il sera procédé à Tunis, le dix-huit mars mil neuf cent dix-neuf, à la Direction de l'Agriculture, boulevard Bab-Benat, à l'adjudication de sept coupes de bois, essences chêne-liège, chêne-zéén et diverses pouvant produire environ :

- 15.163 quintaux métriques d'écorces à tan ;
- 11.250 quintaux métriques de liège mâle ;
- 17.885 stères de bois de charbon ;
- 2.056 mètres cubes de bois d'industrie ;
- Et 779 perches ou étais de mine.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser dans les bureaux du Service des Forêts à Tunis, Tabarka, Aïa-Draham et El-Feidja.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON. — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1833, 1, Rue Zarkoun, Tunis

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

VÊTEMENTS J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Cheques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Baux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'imp. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amor et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-lienses — Rateaux — Fauchouses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lit)

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaie — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique